

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
Agence pour le Développement et la Promotion du Projet Grand Inga (ADPI-RDC)

Programme de Développement du Projet Inga 3
« PDI3 »

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
(SELECTION DE CONSULTANT INDIVIDUEL)

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL CONSEILLER
STRATEGIQUE A L'AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA PROMOTION
DU PROJET GRAND INGA (ADPI-PDI3)

N° de crédit / N° de don : **7816-ZR (A) & 7815-ZR (B)**

Titre : **Recrutement d'un consultant individuel Conseiller stratégique à l'Agence pour le Développement et la Promotion du Projet Grand Inga (ADPI-PDI3)**

N° de référence de l'Avis : **ZR-ADEPI-524108-CS-INDV**

Date de Publication : **le 19 décembre 2025**

Date de clôture : **le 09 janvier 2026**

1. Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de réduction du déficit énergétique au niveau national, le Gouvernement de la RDC a demandé et obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA) deux lignes de crédit (A et B) pour financer le « Programme de Développement du Projet INGA 3 (PDI 3) », et a l'intention d'utiliser une partie de ce crédit en vue d'effectuer des paiements au titre d'un contrat pour les prestations des services d'un « *Consultant individuel Conseiller Stratégique à l'Agence pour le Développement et la Promotion du Projet Grand INGA (ADPI-PDI3)* ».
2. Au titre des services, objet de ce marché et sous la supervision et l'autorité hiérarchique du Directeur Général, l'objectif général de la mission du Consultant est de fournir au Directeur Général de l'ADPI-RDC, des conseils stratégiques de haut niveau concernant la conception, le développement et la structuration en PPP d'Inga 3 afin de garantir la solidité technique, la viabilité économique et financière, la bancabilité du projet et la maximisation de ses bénéfices souverains, tout en assurant la cohérence avec le développement à long terme du Grand Inga.

Le Conseiller Stratégique fournira des conseils et recommandations sur les sujets suivants :

- **Orientations stratégiques, priorités et prise de décision** pour le développement d'Inga 3 ;
- **Principaux risques** (techniques, financiers, gouvernance) et propositions de stratégies et de mesures d'atténuation efficaces ;
- **Aspects techniques, transactionnels, financiers, sectoriels et réglementaires du projet**, en s'appuyant sur les meilleures pratiques pour le développement de grands projets hydroélectriques en PPP ;

- **Séquençage et intégration des volets** techniques, réglementaires, environnementaux et sociaux, et financiers pour garantir la préparation et la mise en œuvre diligente du projet ;
- **Contrôle qualité** des études et livrables stratégiques.

Le conseiller stratégique fournira également des conseils au DG de l'ADPI-RDC concernant :

- **Conseil stratégique** : Élaborer une feuille de route crédible pour le développement d'Inga 3 et formuler des recommandations concrètes et opportunes ;
 - **Appui technique et transactionnel** : Conseiller sur la conception optimale d'Inga 3, sa structuration, le modèle PPP et sa stratégie de développement, en s'appuyant sur les meilleures pratiques et les leçons tirées de projets similaires ;
 - **Commercialisation et bancabilité** : Évaluer et conseiller sur la demande, sa solvabilité, la préparation des contrats d'achat d'électricité (PPA), y compris l'analyse des risques et les stratégies de structuration pour renforcer la bancabilité du projet ;
 - **Engagement des parties prenantes** : Comprendre et analyser les priorités des parties prenantes pour représenter les vues de l'ADPI-RDC lors de discussions de haut niveau avec le gouvernement, le secteur privé, les prêteurs, les acheteurs, les IFI et autres partenaires ;
 - **Suivi et assurance qualité** : Examiner de manière critique les études préparatoires, y compris le travail du cabinet conseil de l'ADPI-RDC, en maintenant une perspective indépendante pour garantir des conseils objectifs et un alignement avec les objectifs stratégiques de l'ADPI-RDC ;
 - **Gestion des risques** : Identifier et traiter les risques clés (techniques, financiers, gouvernance) et proposer des stratégies d'atténuation efficaces ;
 - **Reporting** : Suivre les rapports d'avancement de l'équipe de mise en œuvre et des différents consultants et suggérer des mesures d'adaptation ;
 - **Renforcement des capacités** : faciliter le transfert de connaissances et le renforcement des capacités au sein de l'ADPI-RDC, examiner les plans de formation et identifier les étapes supplémentaires nécessaires pour développer les compétences requises pour le développement d'Inga 3.
3. La durée de la mission du conseiller stratégique est d'un (1) an, soit 12 mois et renouvelable annuellement pour une durée maximale de cinq (5) ans selon la performance.
- La mission se déroulera à Kinshasa au sein de l'Agence pour le Développement et la Promotion du Projet Grand INGA (ADPI-RDC) avec des missions à l'intérieur du pays.
4. L'Agence pour le Développement et la Promotion du Projet Grand Inga (ADPI-RDC) invite les candidats (Consultants Individuels) admissibles à manifester leur intérêt pour fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter de cette mission.
5. Le Consultant à recruter devra disposer des qualifications et expériences requises ci-après :

- Un diplôme supérieur (Bac+5) en ingénierie, économie, finance ou discipline connexe ;
- Minimum 20 ans d'expérience dans le développement de grands projets hydroélectriques et d'infrastructures énergétiques ;
- Expertise démontrée en :
 - Structuration PPP pour grands projets hydroélectriques et allocation des risques ;
 - Financement de projets et modélisation économique ;
 - Expertise dans les infrastructures de transport électrique, l'approvisionnement énergétique de l'industrie minière et le commerce transfrontalier d'électricité (atout) ;
- Reconnu au niveau international pour son expertise en développement hydroélectrique ;
- Expérience avérée dans la clôture financière de projets ;
- Expérience confirmée dans les PPP hydroélectriques dans les pays en développement ; expérience en Afrique et en RDC souhaitée ;
- Excellentes compétences en communication, négociation et engagement des parties prenantes ;
- Capacité à synthétiser des informations techniques et financières complexes en conseils clairs et exploitables ;
- Maîtrise du français et de l'anglais.

Le dossier de candidature devra inclure :

- une lettre de motivation signée ;
- un Curriculum Vitae actualisé avec trois références ;
- une copie du diplôme ;
- des copies des attestations de service rendu pour les missions antérieures pertinentes.

6. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement de projet d'investissement (FPI) », édition de juillet 2016, révisée en novembre 2017, en juillet 2018, en novembre 2020, en septembre 2023, en Février 2025 et en septembre 2025 ci-après désigné « Règlement de Passation des Marchés », qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.
7. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection de Consultant Individuel, telle que décrite dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », édition de juillet 2016, révisée en novembre 2017, en juillet 2018, en novembre 2020, en septembre 2023, en Février 2025 et en septembre 2025 en vertu du Nouveau Cadre de Passation des Marchés Publics (NCPM), et des « Lignes Directrices » de la Banque mondiale sur la Prévention et la Lutte contre la Fraude et la Corruption dans les projets financés sur les Prêts de la BIRD, et les crédits et les subventions de l'IDA (datant du 1er juillet 2016), ainsi que les dispositions stipulées dans l'Accord de financement applicables au projet.

8. Les Consultants (Individuels) intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires, notamment sur les termes de référence, à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau suivantes : de **9 à 16 heures (heure locale, TU+1)** ou sur le site web « www.adpi-rdc.com ».
9. Les manifestations d'intérêt rédigées, en langue française, doivent être déposées à l'adresse ci-dessous, par courrier physique ou électronique (e-mail), au plus tard le **09 janvier 2026 à 16 heures (heure locale, TU +1)** et porter clairement la mention ci-après : **AMI N°ZR-ADEPI-524108-CS-INDV « *Recrutement d'un Consultant Individuel Conseiller Stratégique à l'Agence pour le Développement et la Promotion du Projet Grand INGA (ADPI-PDI3)* »** à l'Attention de **Monsieur MABIALA MVUMBI Bob**, Directeur Général, sis Boulevard Colonel Tshatshi sise n° 26, 1^{er} étage de l'Immeuble des ITPR, Commune de la Gombe / Kinshasa, par téléphone au +243 81 19 71 504 ou par mail (procurement@adpi-rdc.com / info@adpi-rdc.com)

Conseiller Stratégique auprès du Directeur Général, ADPI-RDC

Développement d'Inga 3

Termes de Référence (TdR) – Consultant Individuel

I. Contexte

La République Démocratique du Congo, d'une superficie de 2 345 410 km² et d'une population d'environ 100 millions d'habitants, est dotée de ressources abondantes, notamment énergétiques, avec un potentiel hydroélectrique estimé à 100 000 MW. Cependant, elle souffre d'un grave déficit énergétique, avec seulement 20 % de sa population ayant accès à l'électricité.

L'Etat souhaite réduire significativement ce déficit, notamment à travers l'aménagement du site d'Inga, dont les chutes sur le fleuve Congo recèlent un potentiel hydroélectrique exploitable estimé à plus de 44.000 MW, soit plus de 40 % du potentiel hydroélectrique total du pays.

Le projet Inga 3, la prochaine phase du Grand Inga, est actuellement en cours de définition et pourrait être développé à des échelles allant de 3 GW à 11 GW. La RDC a pris l'option de réaliser ce projet dans le cadre d'un Partenariat Public-Privé (PPP).

L'Agence pour le Développement et la Promotion du Projet Grand Inga (ADPI-RDC) a été créée pour assurer la promotion, le développement et la mise en œuvre effective du Grand Inga. L'ADPI-RDC est dirigée par un Directeur Général assisté de deux Directeurs généraux adjoints.

L'État reconnaît pleinement le potentiel de Grand Inga en tant que catalyseur du développement socio-économique et s'engage à aller de l'avant avec le développement de ce grand projet avec une vision de programme plus large. C'est dans une optique de développement socio-économique basé sur les ressources renouvelables que le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC), avec l'appui de la Banque mondiale, a initié le Programme de développement Inga 3, en abrégé PDI3.

Ce programme est une stratégie de développement mise en place pour préparer le pays et ses habitants au projet Inga 3 à travers l'amélioration des services de base, le renforcement des capacités et le développement d'un corridor économique ; ainsi que la préparation du projet Inga 3 pour sa bonne mise en œuvre.

Compte tenu de la complexité du programme PDI3, l'État congolais souhaite mobiliser un Conseiller Stratégique, individuel, recruté conformément aux présents TdR, qui apportera au Directeur Général (DG) des conseils indépendants sur les décisions clés relatives au développement d'Inga 3 et du Grand Inga, en s'appuyant sur les meilleures pratiques internationales et l'expérience tirées des grands projets hydroélectriques.

II. Objectif

L'objectif de cette mission est de fournir au Directeur Général de l'ADPI-RDC des conseils stratégiques de haut niveau concernant la conception, le développement et la structuration en PPP d'Inga 3. Ces recommandations s'appuieront sur les bonnes pratiques du secteur afin de garantir la solidité technique, la viabilité économique et financière, la bancabilité du projet et la maximisation de ses bénéfices souverains, tout en assurant la cohérence avec le développement à long terme du Grand Inga.

III. Portée des travaux

Le Conseiller Stratégique devra fournir des conseils et recommandations sur les sujets suivants :

1. **Orientations stratégiques, priorités et prise de décision** pour le développement d'Inga3.
2. **Principaux risques** (techniques, financiers, gouvernance) et propositions de stratégies et de mesures d'atténuation efficaces.
3. **Aspects techniques, transactionnels, financiers, sectoriels et réglementaires du projet**, en s'appuyant sur les meilleures pratiques pour le développement de grands projets hydroélectriques en PPP.
4. **Séquençage et intégration des volets** techniques, réglementaires, environnementaux et sociaux, et financiers pour garantir la préparation et la mise en œuvre diligente du projet.
5. **Contrôle qualité** des études et livrables stratégiques.

IV. Tâches et responsabilités

Le Conseiller Stratégique devra fournir des conseils au DG de l'ADPI-RDC concernant :

- **Conseil stratégique** : Élaborer une feuille de route crédible pour le développement d'Inga 3 et formuler des recommandations concrètes et opportunes.
- **Appui technique et transactionnel** : Conseiller sur la conception optimale d'Inga 3, sa structuration, le modèle PPP et sa stratégie de développement, en s'appuyant sur les meilleures pratiques et les leçons tirées de projets similaires.
- **Commercialisation et bancabilité** : Évaluer et conseiller sur la demande, sa solvabilité, la préparation des contrats d'achat d'électricité (PPA), y compris l'analyse des risques et les stratégies de structuration pour renforcer la bancabilité du projet.
- **Engagement des parties prenantes** : Comprendre et analyser les priorités des parties prenantes pour représenter les vues de l'ADPI-RDC lors de discussions de haut niveau avec le gouvernement, le secteur privé, les prêteurs, les acheteurs, les IFI et autres partenaires.
- **Suivi et assurance qualité** : Examiner de manière critique les études préparatoires, y compris le travail du cabinet conseil de l'ADPI-RDC, en maintenant une perspective indépendante pour garantir des conseils objectifs et un alignement avec les objectifs stratégiques de l'ADPI-RDC.

- **Gestion des risques** : Identifier et traiter les risques clés (techniques, financiers, gouvernance) et proposer des stratégies d'atténuation efficaces.
- **Reporting** : Suivre les rapports d'avancement de l'équipe de mise en œuvre et des différents consultants et suggérer des mesures d'adaptation.
- **Renforcement des capacités** : faciliter le transfert de connaissances et le renforcement des capacités au sein de l'ADPI-RDC, examiner les plans de formation et identifier les étapes supplémentaires nécessaires pour développer les compétences requises pour le développement d'Inga 3.

V. Profil et qualifications

Le Conseiller Stratégique devra posséder :

- Un diplôme supérieur en ingénierie, économie, finance ou discipline connexe.
- Minimum 20 ans d'expérience dans le développement de grands projets hydroélectriques et d'infrastructures énergétiques.
- Expertise démontrée en:
 - o Structuration PPP pour grands projets hydroélectriques et allocation des risques.
 - o Financement de projets et modélisation économique.
 - o Expertise dans les infrastructures de transport électrique, l'approvisionnement énergétique de l'industrie minière et le commerce transfrontalier d'électricité (atout).
- Reconnu au niveau international pour son expertise en développement hydroélectrique.
- Expérience avérée dans la clôture financière de projets.
- Expérience confirmée dans les PPP hydroélectriques dans les pays en développement ; expérience en Afrique et en RDC souhaitée.
- Excellentes compétences en communication, négociation et engagement des parties prenantes.
- Capacité à synthétiser des informations techniques et financières complexes en conseils clairs et exploitables.
- Maîtrise du français et de l'anglais.

VI. Modalités contractuelles

- **Durée** : Un (1) an, jusqu'à 75 jours-homme, renouvelable annuellement pour une durée maximale de cinq (5) ans selon la performance.
- **Lieu d'affectation** : Le Conseiller n'est pas tenu de résider à Kinshasa, mais devra être disponible pour effectuer des déplacements à Kinshasa ainsi que dans tout autre lieu requis par les besoins de la mission.
- **Reporting** : Directeur Général de l'ADPI-RDC.
- **Sélection** : Conformément aux procédures de passation de marchés de la Banque mondiale.

VII. Livrables

- Conseils stratégiques et recommandations sous forme de notes, mémos, briefs, comptes rendus et présentations, notamment pour les réunions clés.
- Revues des livrables clés liés au développement d'Inga 3 produits par les cabinets recrutés par l'ADPI-RDC.
- Rapports mensuels de suivi et d'avancement.
- Supports de transfert de connaissances et de renforcement des capacités pour le personnel de l'ADPI-RDC.